

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice :** 34  
**Présents :** 28  
**Votants :** 31

N° ordre : DE-24-12

N° ordre dans la séance :  
DE-09042024-02

Date de la convocation :  
03/04/2024

Date de la publication :

**SÉANCE DU 9 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur TREBOZ DAVID.

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, , Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

**Absents excusés** : Eric BONNET (procuration Jean-Marc DUPONT), Marc MEO (procuration Claude FELCI), Danielle CALLET (procuration Marie-Françoise SONZOGNI), Dominique SCALMANA (procuration Robert VILLARD), Mélisande MACONE (excusée), Sylvain BOIS (excusé) ;

**Secrétaire de séance** : Katerina CHAPMAN

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur David TREBOZ, Adjoint délégué aux Finances, explique à l'assemblée que conformément à l'instruction M14, le Conseil Municipal doit procéder à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2023 pour le Budget annexe Photovoltaïque de la commune de Culoz-Béon.

Le compte administratif du budget annexe photovoltaïque de la commune de Culoz-Béon laisse apparaître un résultat de fonctionnement pour l'exercice 2023 d'un montant de 11 635,19 € Euros et un résultat d'investissement déficitaire d'un montant de - 190,16 € Euros.

Il convient donc d'affecter au budget 2024 : 190,16 €, soit le solde du résultat de fonctionnement, au compte « 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir partiellement le résultat d'investissement déficitaire.

Monsieur le Maire ne prend pas part aux débats ni au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Photovoltaïque de la commune de Culoz-Béon tel que présenté ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

**Franck ANDRE MASSE**

